

## **Le programme d'activité scientifique 2006 de l'Inrap**

Il s'articule autour de 3 axes principaux :

1. Les pratiques, méthodes et techniques scientifiques (page 1),
2. La politique documentaire (page 3),
3. Définir des axes de recherche (page 6).

### **1. Les pratiques, méthodes et techniques scientifiques**

#### ***1.1. Inventorier les pratiques, méthodes et techniques scientifiques de l'Inrap et définir des règles harmonisées dans un souci de qualité***

L'inventaire des pratiques, méthodes et techniques scientifiques et la définition de règles harmonisées participent à la démarche qualité, objectif majeur du projet d'établissement. Ces données permettront d'avoir une meilleure maîtrise des besoins en moyens techniques et humains, de faciliter la confrontation et l'échange de données scientifiques, de mieux gérer les compétences. Cette mission inclut évidemment en son sein celle concernant la mise à jour des données et des savoir-faire et celle relative à la veille et à l'étude comparée sur ces sujets. Le diagnostic, la fouille et la réalisation des rapports d'opération sont des domaines d'action privilégiés et donneront lieu à plusieurs groupes de travail coordonnés par la DST (Direction scientifique et technique) dans le cadre du projet d'établissement dès 2005 et courant 2006.

- Pour le diagnostic, il s'agira, à partir de l'enquête réalisée par la DST en 2003 sur les diagnostics en milieu rural étendue au milieu urbain, d'établir une typologie de ces opérations. Celle-ci intégrera les politiques de prescription des SRA (Services régionaux de l'archéologie), les habitudes de travail locales, les moyens alloués aux différentes phases et une analyse des résultats du diagnostic comparés à ceux de la fouille afin d'étudier la pertinence des méthodes et des moyens mis en œuvre. En fonction des milieux d'investigation, des contextes, des périodes, des thématiques, une harmonisation raisonnée des pratiques opérationnelles de diagnostic devra progressivement se mettre en place. Enfin, un *Guide des diagnostics archéologiques*, formalisé en lien avec la DAPA (Direction de l'architecture et du patrimoine), devrait être édité. Il sera régulièrement mis à jour.

- Le cas de la fouille, plus complexe, nécessite tout d'abord la sélection d'un échantillon d'opérations représentatives conduites dans les cinq dernières années sur l'ensemble du territoire national. Une typologie sera établie en intégrant à la fois les types de sites, les régions et les milieux particuliers, les périodes, les habitudes de travail et les moyens injectés aux différentes phases de l'opération. Comme pour le diagnostic, une harmonisation raisonnée des pratiques devra se mettre en place, notamment à l'aide d'un *Guide des fouilles*. Une étude des critères scientifiques de la mise en œuvre de la fouille mécanique sera également présentée.
- L'édition de normes pour la réalisation des rapports finaux d'opération (contenu et forme) est d'autant plus nécessaire dans l'objectif de publier les rapports d'opération en ligne. Elles devront contenir :
  - les modèles de rapport en fonction des différents types de diagnostic et de fouille selon les contraintes légales de restitution ;
  - Les chartes graphiques ;
  - Les normes de dessins scientifiques (dessin manuel et infographie ; plans, cartes et mobiliers) et des recommandations en matière d'illustrations à partir d'une enquête nationale des pratiques existantes ;
  - Les recommandations sur la mise à disposition et l'utilisation de fonds cartographiques numérisés (IGN, BRGM),
- Enfin, cette mission concerne aussi les méthodes et techniques d'enregistrement et d'exploitation des données sur le terrain (structures et/ou unités stratigraphiques, enregistrement planimétrique, 3D, photographie, topographie...) ainsi que le traitement et le conditionnement des mobiliers avant inventaire.

## **1.2. Organiser régulièrement des séminaires internes de réflexion sur l'évolution des pratiques professionnelles**

Ces séminaires internes ont pour objets :

1. le partage et la diffusion d'expériences et de connaissances méthodologiques ;
2. la mise en place de procédures homogènes à l'échelle nationale.

Tenus au rythme (prévisionnel) de quatre par an, et rassemblant des participants de chaque interrégion, ils pourront aborder tous les thèmes propres aux diagnostics comme aux fouilles et à la diffusion des résultats.

Le premier séminaire, prévu pour novembre 2005, concernera le diagnostic des ensembles funéraires.

En 2006 se tiendront les séminaires suivants (programme prévisionnel susceptible de modifications) :

- le diagnostic en milieu urbain ;

- le dessin de céramiques : vers une harmonisation des normes ;
- diagnostics et fouilles de sites préhistoriques à structures latentes ;
- le diagnostic rural : bilan de deux années d'harmonisation.

## **2. La politique documentaire**

### ***2.1. Mettre en place une politique de documentation scientifique de l'établissement***

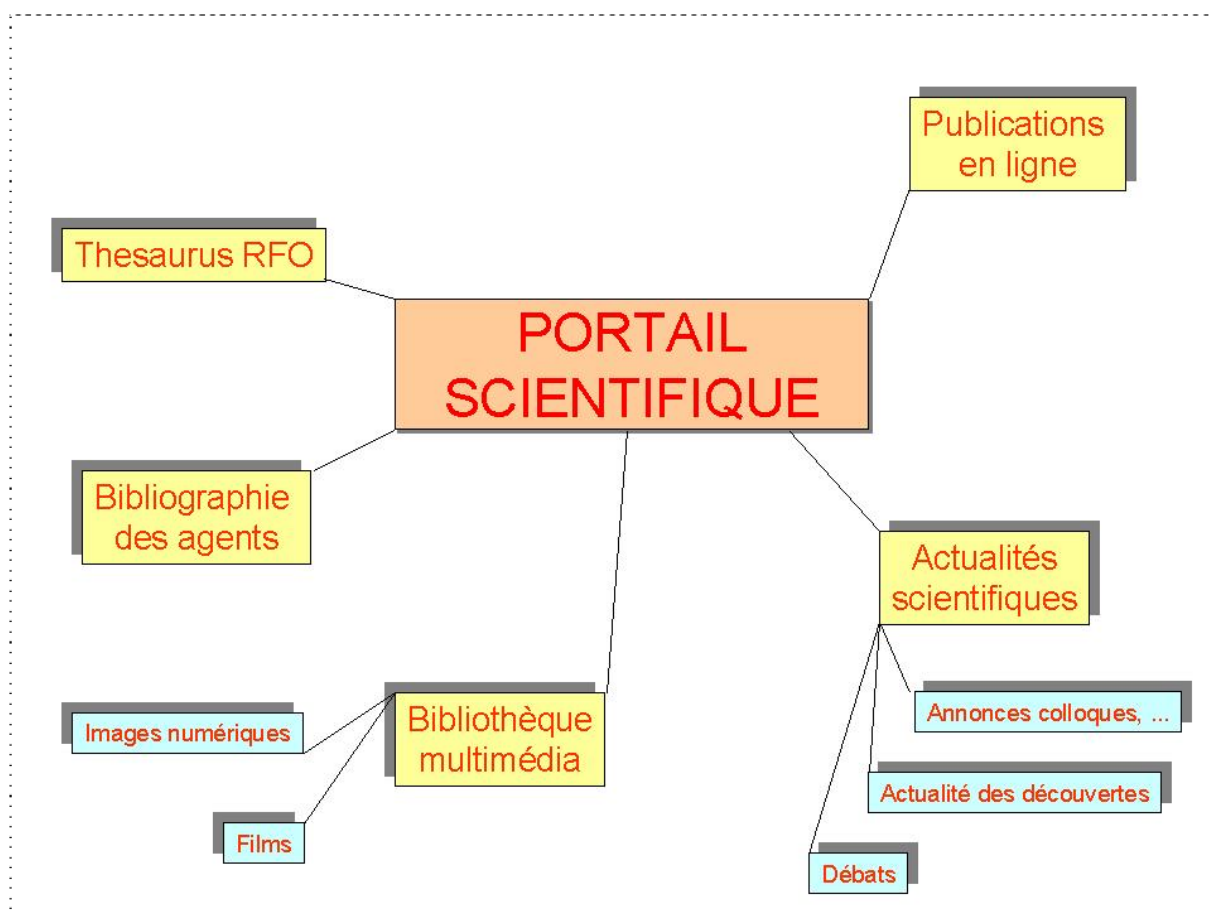
Les aspects que recouvre la politique de documentation scientifique sont dans le prolongement de la mission sur les méthodes et techniques d'enregistrement de terrain et le traitement et le conditionnement des mobiliers. S'il est indispensable d'envisager différentes étapes correspondant chacune à divers niveaux de mise en forme, la chaîne opératoire de traitement des données archéologiques doit cependant être considérée dans sa globalité. C'est pourquoi, en plus des aspects de terrain, on distingue trois étapes successives, de l'inventaire brut au partage élargi de l'information scientifique :

- La systématisation et la normalisation des inventaires des matériaux et des faits archéologiques bruts – structures, unités stratigraphiques, mobiliers, prélèvements, minutes de fouilles, photos etc. – par la mise en place d'un système standardisé ;
- L'archivage et la gestion de la documentation archéologique mise en forme – dessins, plan, archives topographiques et DAO... – ;
- La diffusion de cette documentation par l'instauration de systèmes d'informations scientifiques (bases de données, SIG...).

### ***2.2. Le portail d'information scientifique***

Le portail d'informations scientifiques a pour but le regroupement, le partage et la diffusion des connaissances scientifiques accumulées au sein de l'établissement. Grâce à l'Intranet (et Extranet pour certaines de ces constituantes), chaque agent aura la possibilité d'accéder aux informations dont il a besoin dans le cadre de son activité scientifique.

Le schéma ci-dessous dessine le projet préliminaire de portail scientifique.



### **Le thesaurus des rapports / RFO**

Partie intégrante du portail scientifique, le thesaurus des rapports d'opérations a pour objectif la mise à disposition à tous des références bibliographiques et des lieux de stockage.

La base de données couvrira l'ensemble des rapports existants, AFAN et INRAP, sur toutes les régions. Le moteur de recherche comprendra des champs administratifs, géographiques et scientifiques, facilitant ainsi la collecte des informations. La saisie sera possible directement sur la base (selon modalités d'accès).

La collecte des informations au 31 décembre 2004 est achevée.

### **La bibliographie des agents**

Indexée selon les critères en usage dans la communauté scientifique, cette base de données permettra une recherche rapide et simple des articles et ouvrages publiés par les agents de l'Inrap.

### **La bibliothèque multimédia**

Cette base de données comprendra un ensemble de documents graphiques choisis en fonction de leur représentativité et de leur qualité. Il s'agit essentiellement de photographies et de dessins de fouilles et de mobilier, de documents vidéos, de cartes.

Cette base comprendra également un catalogue de films d'archéologie.

## **Les actualités scientifiques**

Cette section permet de diffuser rapidement une actualité scientifique : découverte exceptionnelle, sortie d'un ouvrage particulièrement important, etc.

Elle a également pour vocation de devenir un espace de travail structuré selon des thématiques variées.

Elle permet également la diffusion d'annonces de manifestations scientifiques et les demandes d'autorisations de départs.

## **Les publications en ligne**

(voir politique de Publication)

### **3. Définir des axes de recherche**

La procédure des PAS (Projets d'activité scientifique) sera maintenue en 2006. Elle consiste à allouer des moyens en jours/homme à des projets d'ACR (Actions collectives de recherche), de PCR (Programmes collectifs de recherche), de publications hors cadre ou dans le cadre des APP (Aides à la préparation de publication), de fouilles programmées, de programmes recherche développés au sein des UMR... Une partie des moyens sera également consacrée aux projets déposés dans le cadre des axes thématiques de recherche définis en collaboration avec le conseil scientifique et aux bilans scientifiques régionaux. Cette année, les projets seront évalués par le conseil scientifique sur avis des AST (Adjoints scientifiques et techniques, auprès des directeurs interrégionaux) et présentés aux SRA (Services régionaux de l'archéologie) et, éventuellement aux CIRA (Commissions interrégionales de la recherche archéologique), si le calendrier est compatible.

#### **3.1. Programmation**

##### **Axes thématiques de recherche**

Une politique scientifique volontariste et cohérente doit entreprendre la définition d'axes de recherche propres à l'établissement. Ces axes compléteront les thématiques déjà abordées dans le cadre des ACR, les PCR, les APP et devront s'articuler avec les programmes développés au sein des UMR.

Dans un premier temps, les AST ont recensé les thématiques scientifiques qui leur paraissent pertinentes car particulièrement bien documentées ces dernières années dans leur région. Ils se sont appuyés pour cela d'une part, sur la masse des opérations de fouilles réalisées, d'autre part, sur l'analyse des demandes de PAIR/PAS depuis 2003, enfin sur la consultation des agents. Une première synthèse a été effectuée au niveau national par la DST : 80 thèmes ont été dégagés. Une programmation de thématiques triennales avec une visibilité de 9 années sera élaborée courant 2006 avec l'aide du conseil scientifique. On insistera sur l'extrême importance de réaliser dès maintenant cette programmation qui permettra de donner une visibilité scientifique à l'établissement et de concentrer les moyens de la DST pour les prochaines années sur des projets précis dont les chances d'aboutir seront meilleures.

Pour l'année 2006, la démarche sera testée sur 8 axes sur lesquels le conseil scientifique s'est prononcé favorablement :

Axe n°1 - Le Paléolithique inférieur et moyen : synthèse des données issues de fouilles récentes et comparaisons sud-ouest/nord-ouest.

Axe n° 2 - Approches territoriales du Néolithique ancien et moyen : chronologie, dynamiques d'implantations et nature des sites.

Axe n° 3 – L'occupation du sol à l'âge du Bronze et au début du premier âge du Fer.

Axe n° 4 - Organisation des territoires ruraux à la fin du premier et au second âge du Fer.

Axe n° 5 - Les établissements ruraux et l'organisation des campagnes durant l'Antiquité.

Axe n° 6 - Le Haut Moyen âge : l'habitat rural et son environnement.

Axe n° 7 - L'espace urbain et ses composantes.

Axe n° 8 – Données récentes sur les peuplements pré-colombiens en Amérique du sud et dans les Caraïbes.

Ces axes sont déclinés en thèmes, en cours d'élaboration, selon le souhait du conseil scientifique. On trouvera par exemple : Elaboration des référentiels chrono-culturels, Formes, organisation et statut des sites, Approches territoriales, etc.

Ils sont également volontairement larges et sont destinés à établir des monographies de sites et des synthèses portant sur une zone géographique étendue en fédérant les chercheurs en équipe pluridisciplinaires et interinstitutionnelles. Ces recherches pourront ainsi facilement s'intégrer à la politique des bilans régionaux initiée par la DAPA (Direction de l'architecture et du patrimoine). Elles permettront d'asseoir ces bilans sur des données fiables, recueillies de manière semblable.

Par ailleurs, dès 2006, une analyse du potentiel scientifique de l'Inrap va être entreprise. Elle permettra d'affiner et de diversifier les axes de recherche proposés par les AST et validés par le conseil scientifique. Elle consistera à réaliser des bases de données des rapports d'opération, de la bibliographie des agents et des procès verbaux des CIRA et à connaître la corrélation RFO/publications et l'intégration des opérations dans les programmes en cours (ACR, PCR, Axes, programmes UMR...).

Déjà, la réalisation d'un thesaurus des DFS (Documents finals de synthèse), RFO (Rapports finals d'opération) et autres rapports est terminée. Elle a consisté à normaliser les bases des rapports d'opérations de 8 interrégions dans un fichier commun. Des informations essentielles sont consignées, comme le type d'opération (diagnostic, fouille, étude...), les périodes chronologiques rencontrées, le nombre d'illustrations, les types de mobilier... Il faut maintenant retourner aux sources afin de compléter les informations manquantes : ce travail, de longue haleine, sera initié en 2006.

Le thesaurus des RFO sera relié à la base des Procès verbaux de CIRA (Commissions interrégionales de recherche archéologique) et à la base bibliographique des agents, bases qui feront également l'objet d'une mission en 2006.

Enfin, l'identification des programmes en cours peut se faire sur la base des PAIR/PAS qui en recensent l'essentiel. Cette démarche sera également utile dans la définition de thématiques à privilégier et leurs conséquences budgétaires pour 2006, 2007 et 2008.

### **Les bilans**

La réalisation des bilans scientifiques devra se faire dans le long terme. Elle devra aussi prévoir la synthèse globale des données : connexion programmes collectifs/RFO à publier/RFO déjà publiés.

Ces bilans peuvent prendre la forme d'une cartographie des sites fouillés en archéologie préventive depuis une date à définir (1973 ? 1980 ? 1990 ?...), par périodes et par régions ou

interrégions. Les cartes doivent être accompagnées d'un document écrit qui fasse le bilan des acquis, des questions en suspens et identifie les sites de référence - ou groupes de sites - à publier en priorité. Il doit aussi proposer et définir des programmes d'études et de publications (prendre exemple sur les bilans Picardie en cours d'élaboration).

Ces documents doivent faire l'objet d'une publication ou d'une série de publications, éventuellement dans le cadre de partenariats, sous une forme à définir. Ils doivent également être intégrés au portail scientifique et technique (notamment les cartes).

Trois étapes composent la mise en place des bilans :

- Rappel 2005 : Elaboration du protocole : objectifs, contenu, échelle territoriale, forme des bilans, intervenants (référents), moyens, calendrier. S'inspirer de l'exemple picard.
- En 2006 : Démarrage sur 2 entités géographiques (régions ou interrégions selon l'étendue), en fonction de la programmation établie par les DRAC.
- En 2007 : Démarrage sur 2 autres entités géographiques + continuation des bilans démarrés en 2006.

### **3.2. Politique de publication**

L'aboutissement des opérations archéologiques étant la diffusion des résultats, une politique de publication doit être mise en place le plus rapidement possible, et cela en liaison avec la DDCC (Direction du développement culturel et de la communication, éditeur). Elle sera initiée en 2006.

#### **Les types de supports**

##### *Les supports papier*

On peut concevoir deux types de publications :

1. Des monographies de sites particulièrement importants
2. Des monographies ou synthèses s'intégrant dans une politique de publication à 2 ans

Validation :

Un premier tri sera effectué selon les avis des CIRA. Après avis de la DST et des AST, un comité de lecture issu pour tout ou partie du conseil scientifique selon les ouvrages se mettra en place pour sélectionner les manuscrits.

Ces ouvrages seront a priori publiés en collaboration avec des partenaires extérieurs (Gallia, SPF, Suppléments aux revues interrégionales, DAM, DAF...).

##### *Les supports électroniques*

Le support électronique a plutôt pour vocation la diffusion d'articles. Plusieurs types sont possibles :

1. Les actualités scientifiques : déjà en partie dans Archéopages et dans notre site internet. Elles sont à systématiser (1 notice type + 2 ou 3 images)

2. Des articles issus de RFO (les articles de synthèse peuvent trouver leur place dans des revues existantes)
3. Des RFO non sélectionnés pour publication « papier » ; un processus de sélection particulier est à définir (avis des CIRA)

Il semble indispensable d'assurer un travail minimum sur les RFO, souvent difficilement présentables tels quels.

#### *Les budgets*

Le budget comporte deux enveloppes : du financement à destination des maisons d'éditions et des moyens humains destinés aux auteurs (jh).

Le budget jh de la DST pour 2005 était de environ 13 000 jh destinés aux actions scientifiques (PAS). Afin d'éviter une dispersion des moyens, un plan de publications sur trois ans (2006-2007-2008) s'articulera autour des grandes thématiques validées par le Conseil scientifique. Il s'agira également d'estimer la part d'ETP (équivalents temps plein) à réserver à ces actions de publications : en effet certaines actions PAS (ACR, PCR, ...) se poursuivront au delà de 2006.

Le budget consacré aux publications est divisé en deux parties : la première est gérée par les directions interrégionales et sert à répondre rapidement à des publications modestes (type « actualités scientifiques ») ; la seconde est gérée directement par la DST et concerne les publications plus importantes.

### **3.3. Incitateur de production scientifique**

L'incitation à la mise en œuvre de projets scientifiques ne prendra véritablement son sens que sur la base des bilans scientifiques. En attente de leur sortie, à échéance de 3 à 5 ans pour les premiers, on peut déjà prévoir des enveloppes en J/H pour la réalisation de programmes de publications et d'études sur des thématiques renouvelées tous les 3 ans (programme « Axes thématiques »). Il convient également de continuer à accompagner les projets en cours (ACR, PCR, APP) et d'inciter à la publication (cf supra).

### **3.4. Politique de collaboration**

#### **Coopération nationale**

Outre ses relations avec les Services régionaux de l'archéologie, ses interlocuteurs naturels, l'Inrap continuera à développer des collaborations avec ses autres partenaires de la recherche scientifique. Conformément à la convention-cadre signée en 2003 avec le CNRS, une quinzaine de conventions sont signées ou en cours de finalisation avec des Unités Mixtes de Recherche (UMR) du CNRS ; elles concernent environ 200 agents de l'Inrap. Des contacts sont en cours avec une quinzaine d'autres UMR, concernant une centaine d'agents supplémentaires. Il existe également des conventions signées ou en projet avec diverses autres institutions scientifiques, services archéologiques de collectivités, universités, musées, etc.

L'ensemble de cette politique vise à insérer l'Inrap dans un réseau cohérent d'organismes de recherche, travaillant de conserve sur des programmes et des projets de publication précis.

### **Coopération internationale**

Outre la présence d'un certain nombre d'agents de l'Inrap sur des missions françaises à l'étranger, séjours financés la plupart du temps par ces missions, l'Inrap a engagé une politique de coopération internationale à deux niveaux. D'une part dans des programmes multilatéraux associant plusieurs pays, notamment dans le cadre de projets européens (programme Planarch, Leonardo, Europae Archaeologiae Consilium) ; d'autre part dans des programmes bilatéraux, où l'Inrap intervient, avec un support financier externe, soit à titre d'expertise sur le terrain (Angkor, Algérie), soit pour l'accueil de stagiaires sur des chantiers français (Irak, Mauritanie, Algérie, Maroc, Tunisie), soit pour des échanges d'expérience dans le cadre de visites réciproques.